

Règlement 362-2011

Règlement amendant le règlement 337-2008 sur les frais de déplacement et de séjour des membres du conseil et des employés municipaux

ATTENDU les dispositions de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1)

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné à septième séance ordinaire de l'année 2011;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 Amendement à l'article 4 du règlement 337-2008

L'article 4 du règlement 337-2008 est remplacé par le suivant :

Frais de déplacement

- a) Tout déplacement effectué dans l'exercice de ses fonctions, autre que les frais minimums prévus à 4 d), est remboursé sur la base de la distance parcourue, en kilomètre.
- b) L'allocation de déplacement est fixée chaque mois selon la formule suivante :

 $0.32\$/\text{km} + (\text{Prix moyen essence ordinaire du mois précédent} / 9.4 \text{ km par litre})$
- c) Pour les déplacements locaux, c'est-à-dire ceux effectués à l'intérieur des limites de la municipalité, l'allocation de déplacement prévue en b) est majorée de cinquante pourcent (50%)
- d) Pour les déplacements nécessitant l'utilisation d'un camion muni d'un moteur cylindré d'un volume de cinq (5) litres ou plus, l'allocation de déplacement prévue en b) est majorée de 0.10\$/ kilomètre.

- e) L'allocation de déplacement minimum est de 0.40 \$/km pour les déplacements routiers et de 0.60\$/km pour les déplacements locaux, pour un minimum journalier de quatre dollars (4.00\$)
- f) Les frais réellement encourus de stationnement sont remboursés lors d'un déplacement avec un véhicule personnel.
- g) Pour la présence de passager additionnel, une compensation de 40 % de l'allocation de déplacement sera versée à celui utilisant son véhicule personnel.

ARTICLE 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Avis de motion donné le : 13^{ième} jour de juillet 2011

Adopté le : 12^{ième} jour de septembre 2011

Publié le : 22^{ième} jour de septembre 2011

Arlette Girard

Mairesse

Rick Tanguay

Secrétaire-trésorier